



Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard



BREVET DE MÉCANICIEN 750 kW **Avec Mécanicien 250 kW et Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)**

Dates :

Non titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de mi-novembre à mi juin - Durée : 829heures

Titulaire du mécanicien 250 kW et du CFBS : de début janvier à mi juin - Durée : 672heures

Date de dépôt des dossiers : mi-août

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans.
- Etre titulaire de l'un des brevets suivants : Mécanicien 250 kW, CFBS (sinon les modules sont à valider avant l'entrée en formation),
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer,
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m départ plongée),

❖ Conditions d'obtention du diplôme :

- Passer avec succès les épreuves de l'examen pour l'obtention du certificat,
- Etre titulaire des modules spécifiques : CFBS et PCMM 250 kW.

❖ Conditions de délivrance du brevet :

Le brevet est délivré après dix-huit mois, dont six mois au moins à la machine postérieurement à l'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW.

Coût de la formation :

Cours payant pris en charge par le **Conseil Régional des Pays de la Loire** et le **Fonds Social Européen, sous certaines conditions** : être demandeur d'emploi, ne pas avoir suivi de formation continue prise en charge par la Région depuis 2 ans, ni de formation initiale depuis 6 mois (possibilité de faire une demande de dérogation auprès de la Région).

Rémunération des stagiaires :

- Les candidats bénéficiant de l'Allocation Chômage « Pôle Emploi » peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.
- Les candidats n'ayant pas d'allocation, peuvent bénéficier d'une rémunération ASP.
- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation : entreprise, FONGECIF ou financement personnel.

Prérogatives du brevet :

Fonctions de chef mécanicien, Second mécanicien, Lieutenant mécanicien sur navire d'une puissance inférieure à 750 kW de puissance propulsive.

Contenu de la formation :

| INTITULÉ | TOTAL |
|--|------------|
| Enseignement machine Mécanicien 250 kW : | 105 |
| Certificat de formation de base à la sécurité : | 52 |
| Formation spécifique à la sureté : | 10 |
| Module mécanique navale – M1-2 : | 233 |
| Moteurs diesel | |
| Auxiliaires de coque | |
| Installations frigorifiques | |
| Conduite machines | |
| Modules électrotechnique, électronique et systèmes de commande – M2-2 : | 132 |
| Électrotechnique & automatique de base | |
| Module contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord – M3-2 : | 24 |
| Entretien du navire – stabilité (appui) | |
| Modules entretien et réparations – M4-2 : | 216 |
| Atelier et météorologie | |
| Matériaux, maintenance & entretien | |
| Lecture de plans et dessin technique | |
| Module national machine – NM-2 : | 57 |
| Mathématiques & Sciences Physiques | |
| Matelotage et ramendage | |
| Environnement et professionnel | |
| Epreuves finales écrites | 5 |
| TOTAL | 829 |

Rythme hebdomadaire : 32 heures

Durée de la formation : 829 heures

Nombre de semaines : 27

Validation : épreuves en court de formation et finales

Référence réglementaire : code STCW, tableau A-III/1 et 4 et 5

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

MAJ le 27/09/2019